



COMMUNE DE VEYNES

Avis au public

Approbation de la révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du conseil municipal du 24 Mai 2023 la commune de Veynes a approuvé la révision allégée n°1 de son plan local d'urbanisme.

Le dossier complet est tenu à la disposition du public au bureau du service de l'urbanisme en mairie, il est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier peut également être consulté sur le Géoportail de l'Urbanisme accessible à l'adresse internet suivante :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>